



## FICHE DESCRIPTIVE / PROGRAMME DE FORMATION RADIOPROTECTION CLASSE VIRTUELLE - DPC 13002325022

Radioprotection des patients en  
odontologie en CLASSE VIRTUELLE - -  
PROGRAMME INTÉGRÉ ( Revalidation  
Obligatoire - Formation validante )



Mise à jour du document le 26/02/2025

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Objectifs opérationnels :

- Appliquer la réglementation sur la radioprotection des patients
- Maîtriser les connaissances attendues en radioprotection

A l'issue de l'évaluation finale de vos connaissances, vous obtiendrez l'attestation de radioprotection pour 10 ans ( obligatoire depuis le 19/06/2009 )

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance apports théoriques et pratiques

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

1 : Inscription et règlement via le formulaire en ligne [ICI](#)

2 : Vous recevez un email de confirmation d'inscription

3 : Le lundi qui précède votre formation, vous recevrez par email votre convocation avec tous les éléments pour rejoindre votre classe virtuelle

4. Vous recevrez sous 7 jours après la formation, par email, votre attestation de présence et de règlement

### FORMATEURS

Dr Patrick BONNE

### PUBLIC

Chirurgien-Dentiste

Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française

### PRÉ-REQUIS

Être Chirurgien-Dentiste

### NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

15

### DURÉE

1 journée de 7 heures

### PROGRAMME

**Module 1 : Les effets des radiations ionisantes sur l'organisme**

- Définitions brèves des RX et leurs propriétés
- Conséquences au niveau de l'ADN
- Des mutations des cellules aux cancers :
  - > Les effets déterministes
  - > Les effets stochastiques
  - > Les effets tératogènes

#### **Module 2 : Comparaisons des doses naturelles avec les doses en radiodiagnostic**

- Les doses naturelles
- Retro alvéolaires argentiques/numériques, status en paro, panoramique, Cone Beam, téléradio, scanner

#### **Module 3 : Les principes fondamentaux de la radioprotection des patients**

- La justification : explications et critères
  - Selon le guide ASN 2006 chapitre 2 pour les examens 2D
  - Selon le guide pour Cone Beam ADF 2015 pour la 3D
- L'optimisation : principe ALARA et ALADA
- La limitation

#### **Module 4 : Les obligations à respecter pour l'utilisation des RX :**

- À chaque cliché
- Les dosimètres
- La PCR
- Les affichages, la signalétique
- Les aménagements de la structure
- Les contrôles des générateurs et leurs périodicités

#### **Module 5 : Savoir présenter et expliquer la radioprotection aux patients et aux salariés**

- Les arguments
  - Pour les enfants
  - Pour les femmes enceintes
  - Pour les patients traités en radiothérapie

#### **Module 6 : Bonnes astuces pour réussir tous ses clichés en fonction des différents appareils**

- Les bons réglages
- Les limiteurs de champs
- Les techniques de substitution

### **TARIF**

De 360€ à 689.70€

### **PRÉCISIONS SUR LE TARIF**

Tarif DPC : 689.70€

Tarif hors DPC : 360€

### **CALENDRIER**

#### **PROGRAMMES INTÉGRÉS :**

- **25 septembre 2025**, de 9h à 17h, en **classe virtuelle + grilles d'évaluation des pratiques professionnelles ( EPP )**

Chaque **programme intégré** comprend :

- une **action de formation continue**, sous forme de **CLASSE VIRTUELLE**, d'une **durée de 7 heures**
- une **action d'évaluation des pratiques professionnelles ( EPP )** sous forme de **grille à compléter en ligne**, en amont de la formation et en aval de la formation.

**En intra :**

Sur demande ( [formation@ufsbd.fr](mailto:formation@ufsbd.fr) )

## MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le **Référent Handicap** de l'UFSBD via l'adresse mail : [referenthandicap@ufsbd.fr](mailto:referenthandicap@ufsbd.fr).

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

**En début de formation** : évaluation des connaissances pré-formation via un questionnaire en ligne

**En cours de formation**: le formateur procède à des tours de tables afin de vérifier la progression et la satisfaction du groupe

**En fin de formation** : évaluation des acquis post-formation via un questionnaire en ligne et évaluation de la satisfaction via un questionnaire en ligne

## CHIFFRES CLÉS

- **Satisfaction apprenants : 97%** (satisfaction moyenne basée sur les questionnaires satisfactions des 12 derniers mois)
- **54 stagiaires formés** (calcul basé sur le nombre de stagiaires formés ces 12 derniers mois)

## FINANCEMENT / PRISE EN CHARGE

**Programme intégré DPC : à hauteur de 689.70 €**

**Pour les praticiens libéraux > FIF PL** : à hauteur de 200 €\*

- Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel FIF PL [fifpl.fr](http://fifpl.fr) au maximum 10 jours après le début de la formation.
- Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIF PL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

**Pour les praticiens salariés > OPCO EP** : selon barème annuel, renseignements et dossier de prise en charge sur [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

\*Formation susceptible d'être prise en charge

## TUTORIELS PRISE EN CHARGE

Téléchargez nos tutoriels qui vous aideront en quelques clics à finaliser vos démarches auprès des organismes financeurs.

[Tutoriel FIFPL](#)

[Tutoriel OPCO EP](#)

## MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription est possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par email à réception du formulaire complété et la notification d'inscription du DPC ou de votre règlement dans le cas d'une inscription hors DPC.

## VALIDATION

Une attestation de formation à la radioprotection des patients exposés aux rayonnements ionisants, valable 10 ans, vous sera envoyée par email dans les 7 jours qui suivent la formation.

## SPÉCIALITÉ

Réglementaire

UFSBD – 7 rue Mariotte 75017 Paris – 01 44 90 93 91 / 94

Déclaration d'activité sous le numéro 11752372075 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat